

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-22

7.10 Divers

Objet : Tarifs pour la programmation du service culturel

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique culturelle de la ville, le service culturel programme des manifestations diverses, telles que concerts, spectacles, danse, projections de films, etc. Ces programmations sont proposées :

- à l'Espace Culturel Barbara,
- à la Bibliothèque Denis Diderot,
- dans d'autres espaces municipaux...

CONSIDÉRANT qu'il convienne de fixer différentes catégories de tarifs en fonction des programmations et des publics visés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adopter une grille de tarif modulée en cinq catégories. La catégorie de tarif associée à chaque programmation est indiquée de façon explicite dans l'ensemble des communications du service culturel.

Article 2 : de voter les catégories suivantes de tarifs, applicables à partir du 01/09/2018 :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
Tarif plein : 25€ Tarif réduit* : 20€ Mineurs : 15€	Tarif plein : 20€ Tarif réduit* : 15€ Mineurs : 10€	Tarif plein : 12€ Tarif réduit* : 8€ Mineurs : 5€	Tarif plein : 8€ Tarif réduit * : 5€ Mineurs : 3€	Adultes : 5€ Tarif réduit*, mineurs, scolaires : 3€

* Les réductions sont accordées aux : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, retraités, + de 60 ans, étudiants, - de 25 ans, titulaires de la carte d'invalidité, titulaires de la carte « famille nombreuse », groupes de plus de 10 personnes (2 places offertes par groupe de 10 personnes / 4 places offertes à partir de 15 personnes).

Article 3 : d'acter que dans le cadre de l'accueil d'un spectacle en octobre 2018 en partenariat avec le Festival Itinérant de Marionnettes, il est proposé d'aligner le tarif d'entrée avec la politique tarifaire du festival, soit un tarif unique à 4€.

Article 4 : d'acter qu'un tarif spécial à 3€ pour les femmes sera proposé pour le spectacle programmé dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes le 08 mars.

Article 5 : d'acter que certaines programmations peuvent être libres d'entrée, dans la limite des places disponibles :

- pour l'ensemble des concerts, spectacles et expositions programmés à la Bibliothèque Denis Diderot.
- pour les « sorties de résidence », les soirées d'ouverture de saison et autres événements ponctuels, sur décision du Maire

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/07/2018

Pour copie conforme

- Le 10/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

